

Résumé du document GEF/ME/C.38/4

Rapport annuel de la performance du FEM (2009)

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/ME/C.38/4 intitulé *Rapport annuel de la performance du FEM (2009)*, ainsi que le document GEF/ME/C.38/5, *Réponse de la direction au Rapport annuel de la performance du FEM (2009)*, le Conseil demande au Bureau de l'évaluation, au Secrétariat et aux Entités d'exécution du FEM de travailler ensemble pour déterminer les mesures à prendre afin d'améliorer la qualité des données fournies par le SIGP sur l'état d'avancement des projets pendant toute la durée de leur cycle. Il charge le Bureau de l'évaluation de lui rendre compte des progrès réalisés en la matière lors de l'établissement du prochain rapport annuel.

RESUME ANALYTIQUE

1. Le document GEF/ME/C.38/4 est le sixième Rapport annuel de la performance du FEM préparé par le Bureau de l'évaluation du Fonds pour l'environnement mondial. Il présente un compte rendu détaillé de certains des aspects des résultats des projets, des mécanismes qui peuvent influencer sur ces résultats et des modalités de suivi et d'évaluation appliquées aux projets achevés. Il fournit en outre une évaluation de la façon dont le FEM aborde les cofinancements, un récapitulatif des conclusions de l'évaluation complémentaire de la qualité de la supervision et une évaluation de la politique de défraiement du FEM. Pour la troisième fois, ce rapport présente un tableau synoptique de la performance donnant une vue d'ensemble des résultats des Entités d'exécution et du Secrétariat, en fonction de divers paramètres. Il s'appuie principalement sur un examen de 340 projets pour lesquels un rapport d'évaluation finale a été remis au Bureau de l'évaluation. L'accent est mis sur les 55 projets pour lesquels un rapport a été reçu pendant l'exercice 09.
2. Le Rapport annuel de la performance du FEM repose essentiellement sur l'examen des informations fournies dans les rapports d'évaluation finale, la vérification des notes y figurant reposant elle principalement sur l'étude des dossiers de projets. Les bureaux de l'évaluation de plusieurs Entités d'exécution établissent ces rapports d'évaluation depuis deux ou trois ans. Cette année, pour réduire les doubles emplois, le Bureau de l'évaluation du FEM a retenu les évaluations faites par les Bureaux de l'évaluation du PNUE et de la Banque mondiale pour un échantillon de 12 projets. Pour faciliter les comparaisons, le Bureau de l'évaluation du FEM continuera d'étudier un échantillon représentatif d'évaluations finales.
3. Pour l'exercice 09, nos conclusions sont les suivantes :

- a. Les résultats de 91 % des projets achevés et examinés dans le cadre du rapport pour l'exercice 09 ont été jugés satisfaisants. Ce taux est supérieur à la moyenne générale à ce jour, qui est de 83 %. Toutefois les chiffres étant appelés à varier d'une année sur l'autre, ce résultat n'indique pas nécessairement une tendance à long terme.
- b. En mobilisant des cofinancements, le FEM gagne en efficacité, réduit les risques, exploite les synergies et dispose d'une plus grande souplesse dans le choix de projets à réaliser. Toutefois, l'importance des cofinancements est parfois exagérée.
- c. Le PNUE a nettement amélioré sa supervision de projets financés par le FEM. La qualité de la supervision de la Banque mondiale et du PNUD continue d'être satisfaisante pour une forte proportion des projets.
- d. La politique actuelle de défraiement du FEM ne tient pas compte de la nature différente des portefeuilles de projets des Entités d'exécution. Ainsi, les Entités qui administrent des portefeuilles où prédominent les projets de moyenne envergure ou les activités habilitantes sont défavorisées.
- e. La qualité de 72 % des évaluations finales soumises au cours de l'exercice 09 – contre 55 % à ce jour – a été jugée au moins satisfaisante.
- f. Les longs retards et les incertitudes qui caractérisent l'achèvement et la présentation des rapports d'évaluation finale demeurent un sujet d'inquiétude.

4. Sur la base de notre analyse, nous formulons la recommandation suivante : Le Bureau de l'évaluation, le Secrétariat et les Entités d'exécution du FEM doivent travailler ensemble pour déterminer les mesures à prendre afin d'améliorer la qualité des données fournies par le SIGP sur l'état d'avancement des projets pendant toute la durée de leur cycle.

5. Le Bureau de l'évaluation évaluera l'efficacité des indicateurs examinés et des outils et instruments d'évaluation utilisés dans le Rapport annuel de la performance du FEM.

6. Le Bureau de l'évaluation recherchera les moyens de mieux rendre compte des projets achevés et d'améliorer l'efficacité du mécanisme d'examen en faisant davantage appel aux bureaux indépendants de l'évaluation des Entités d'exécution.

7. La version intégrale du Rapport annuel de la performance du FEM (2009), qui présente en détail les données, les évaluations, les analyses et les méthodes utilisées, sera publiée sous forme de document d'information parallèlement au présent document de travail du Conseil. Le Relevé d'interventions de la direction fait l'objet d'un document distinct placé sur le site web du Bureau.